

GRAND PRIX JEUNES DU GOLF D'AIX en PROVENCE

10 et 11 juin 2017

REGLEMENT

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement priment sur celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses des catégories U12, Benjamins et Minimes.

Les quotas par catégories restent ajustables (cf Vademecum Fédéral 2017).

Le champ sera limité à 144 joueur(se)s.

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre de leur moyenne stroke play telle que disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles.

La licence, certificat médical et droit de jeu fédéral annuel devront être enregistrés auprès de la FFG au plus tard à la date de clôture des engagements.

FORME DE JEU

36 trous / Stroke Play (18 trous par jour)

Marques de départ : les longueurs de jeu préconisées par la FFGolf seront respectées dans la mesure du possible (cf Vademecum Fédéral 2017 - Chapitre 3-6.4).

Départ du 1^{er} jour dans l'ordre croissant des index par catégorie, ceux du 2^{ème} jour se feront dans l'ordre inverse des résultats du 1^{er} tour dans chaque catégorie

Classement pour chacune des 6 catégories d'âge. Départage sur les 9, 6, 3 et le dernier trou.

Epreuve non fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés, accompagnateurs à distance.

ENGAGEMENTS

Les engagements devront parvenir par écrit **avant le vendredi 26 mai 2017**, accompagnés des droits d'inscription : **40€**(Ces droits comprennent le green fee de la journée d'entraînement).

Golf d'Aix en Provence - 1335 Chemin de Granet - 13090 Aix en Provence

Tél. : 04.42.29.63.69

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

PRIX

Trophée au vainqueur de chaque catégorie.

Prix au 1^{er} brut de chaque catégorie.

COMITE DE L'EPREUVE

Arbitre - Directeur du Tournoi : à définir

Arbitre : à définir

Directeur Golf : Michel SARKISSIAN